

QUEBEC BANK. DIRECTOR FOR THE WEEK, Ls. MASSUE, Esquire. Days of Discount MONDAY & THURSDAY.

QUEBEC FIRE OFFICE. DIRECTOR FOR THE WEEK, FRANCOIS BLANCHET.

QUEBEC SAVINGS BANK, 10th Decr. 1822. Amount Deposited this day, £5 0 0. Withdrawn 80 1 4.

By the arrival last evening of the brig Hippomenes, from Curacao, we have received the Courant of that place to the 9th Nov. inclusive.

Mr. Colburn has just claimed the Journal of Count Las Casas, in which are recorded the whole of Napoleon's Conversations with him during his residence at St. Helena.

The state of Ireland prepares us for the worst. We are by no means surprised to see intimations that the repeal of the Union will be attempted, both in and out of Parliament.

On Wednesday last, Mrs. MARY RICHARDSON, of this Garrison, on Thursday, Town Major RALPH ROSS LEWIS, of this Garrison.

On Friday evening last, RICHARD FLEMING, Esq. late Storekeeper of the Ordnance Department, aged 54.

On Wednesday last, Mrs. MARY RICHARDSON, of this Garrison, on Thursday, Town Major RALPH ROSS LEWIS, of this Garrison.

On Friday evening last, RICHARD FLEMING, Esq. late Storekeeper of the Ordnance Department, aged 54.

On Wednesday last, Mrs. MARY RICHARDSON, of this Garrison, on Thursday, Town Major RALPH ROSS LEWIS, of this Garrison.

On Friday evening last, RICHARD FLEMING, Esq. late Storekeeper of the Ordnance Department, aged 54.

On Wednesday last, Mrs. MARY RICHARDSON, of this Garrison, on Thursday, Town Major RALPH ROSS LEWIS, of this Garrison.

On Friday evening last, RICHARD FLEMING, Esq. late Storekeeper of the Ordnance Department, aged 54.

On Wednesday last, Mrs. MARY RICHARDSON, of this Garrison, on Thursday, Town Major RALPH ROSS LEWIS, of this Garrison.

On Friday evening last, RICHARD FLEMING, Esq. late Storekeeper of the Ordnance Department, aged 54.

On Wednesday last, Mrs. MARY RICHARDSON, of this Garrison, on Thursday, Town Major RALPH ROSS LEWIS, of this Garrison.

On Friday evening last, RICHARD FLEMING, Esq. late Storekeeper of the Ordnance Department, aged 54.

Mr. John Bowring, while on his return from Paris to London, having obtained the endorsement of his passport and license of embarkation at Calais, on the 6th of Oct. was arrested by the agents of the police, in obedience to a telegraphic order from Paris.

British Funds, London Oct. 22.—3 per cent Red. 81 1/2-8. 3 per cent cons. 82 1/2-8.

A new poem by Thomas Moore, is announced for publication on the 1st December, entitled Loves of the Angels.

The 54th number of the Quarterly Review, was to be published on the 22d. Among the articles advertised in this number, is one on the Campaigns in Canada, during the late war.

The Morning Chronicle gives the following literary intelligence.—Review of the Rock, a new novel now in the press, by the inexhaustible author of these tales and stories.

The London, Hazell, from Quebec to Liverpool, was lost near Bangor, 12th inst.—crew saved, and cargo expected to be saved.

The London, Hazell, from Quebec to Liverpool, was lost near Bangor, 12th inst.—crew saved, and cargo expected to be saved.

The London, Hazell, from Quebec to Liverpool, was lost near Bangor, 12th inst.—crew saved, and cargo expected to be saved.

The London, Hazell, from Quebec to Liverpool, was lost near Bangor, 12th inst.—crew saved, and cargo expected to be saved.

The London, Hazell, from Quebec to Liverpool, was lost near Bangor, 12th inst.—crew saved, and cargo expected to be saved.

The London, Hazell, from Quebec to Liverpool, was lost near Bangor, 12th inst.—crew saved, and cargo expected to be saved.

The London, Hazell, from Quebec to Liverpool, was lost near Bangor, 12th inst.—crew saved, and cargo expected to be saved.

The London, Hazell, from Quebec to Liverpool, was lost near Bangor, 12th inst.—crew saved, and cargo expected to be saved.

The London, Hazell, from Quebec to Liverpool, was lost near Bangor, 12th inst.—crew saved, and cargo expected to be saved.

The London, Hazell, from Quebec to Liverpool, was lost near Bangor, 12th inst.—crew saved, and cargo expected to be saved.

The London, Hazell, from Quebec to Liverpool, was lost near Bangor, 12th inst.—crew saved, and cargo expected to be saved.

The London, Hazell, from Quebec to Liverpool, was lost near Bangor, 12th inst.—crew saved, and cargo expected to be saved.

The London, Hazell, from Quebec to Liverpool, was lost near Bangor, 12th inst.—crew saved, and cargo expected to be saved.

THE QUEBEC GAZETTE. PROVINCIAL SECRETARY'S OFFICE, Quebec, 9th Decr. 1822.

His Excellency the Governor in Chief has been pleased to make the following appointments, viz. François Tétu, Esquire, additional Commissioner for the summary Trial of certain Small Causes in the Parish of St. Hyacinthe.

J. Antoine Crevier de St. François, Esquire, do. do. do. Parish of St. François, County of Buckinghamshire, District of Three Rivers.

Daniel D. Hertel, Esquire, do. do. in the Parish of Saint Andrew, Seigniorie of Argenteuil, County of York, District of Montreal.

Pierre Gauvreau, Gentleman, a Notary Public for the Province of Lower Canada.

Martin Strong Parker, Gentleman, to practice Physic and Surgery in this Province.

Alexander Gillig, Gentleman, to practice Physic and Surgery in this Province.

F. G. Heriot, Esquire, Commissioner for administering Oaths to the Applicants for Grants of Waste Lands of the Crown.

On Wednesday last, Mrs. MARY RICHARDSON, of this Garrison, on Thursday, Town Major RALPH ROSS LEWIS, of this Garrison.

On Friday evening last, RICHARD FLEMING, Esq. late Storekeeper of the Ordnance Department, aged 54.

On Wednesday last, Mrs. MARY RICHARDSON, of this Garrison, on Thursday, Town Major RALPH ROSS LEWIS, of this Garrison.

On Friday evening last, RICHARD FLEMING, Esq. late Storekeeper of the Ordnance Department, aged 54.

On Wednesday last, Mrs. MARY RICHARDSON, of this Garrison, on Thursday, Town Major RALPH ROSS LEWIS, of this Garrison.

On Friday evening last, RICHARD FLEMING, Esq. late Storekeeper of the Ordnance Department, aged 54.

On Wednesday last, Mrs. MARY RICHARDSON, of this Garrison, on Thursday, Town Major RALPH ROSS LEWIS, of this Garrison.

On Friday evening last, RICHARD FLEMING, Esq. late Storekeeper of the Ordnance Department, aged 54.

On Wednesday last, Mrs. MARY RICHARDSON, of this Garrison, on Thursday, Town Major RALPH ROSS LEWIS, of this Garrison.

On Friday evening last, RICHARD FLEMING, Esq. late Storekeeper of the Ordnance Department, aged 54.

On Wednesday last, Mrs. MARY RICHARDSON, of this Garrison, on Thursday, Town Major RALPH ROSS LEWIS, of this Garrison.

FOR SALE.—The Subscribers have remaining 1 1/2 Hhds. very superior LEAF TOBACCO, which will be sold low in order to close the Account.

LOST about half past one o'clock to-day by a young Lad, between the House No. 20 St. Peter Street & the top of Mountain Street, NINE DOLLARS in Bank Notes.

LANDED from on board the St. Lawrence, Geo. Douglas, Master, from London. Cap. Glendon, 60 Regt. 1 Box.

Owners of the above may obtain possession on making the regular entry at the Custom House, by application to Mr. Roy at Mr. Wolcott & Sons Queen's Wharf.

RECENTLY Received, and for Sale by the Subscriber 5 Packages consisting of Bombazons, Bombazettes, Ribbons and Ladies' elegant Silk Dresses.

DISTRICT OF ADVERTISEMENT.—This is to QUEBEC, to make known to all whom it may concern, that the immovables hereinafter described, and dependent on the estate of the late FRANCOIS DEMERS, and the late ELIZABETH HAMEL, in their life times of the Parish of St. Croix.

1. A land of one half arpent in front by forty in depth, situated in the first range of the concessions of the said Parish and seigniorie of St. Croix, bounded in front by the St. Lawrence and the rear by the end of the aforesaid forty arpents.

2. A land of one half arpent in front by forty in depth, situated in the second range of the concessions of the said Parish and seigniorie of St. Croix, bounded in front by the St. Lawrence and the rear by the end of the aforesaid forty arpents.

3. A land of one half arpent in front by forty in depth, situated in the third range of the concessions of the said Parish and seigniorie of St. Croix, bounded in front by the St. Lawrence and the rear by the end of the aforesaid forty arpents.

4. A land of one half arpent in front by forty in depth, situated in the fourth range of the concessions of the said Parish and seigniorie of St. Croix, bounded in front by the St. Lawrence and the rear by the end of the aforesaid forty arpents.

5. A land of one half arpent in front by forty in depth, situated in the fifth range of the concessions of the said Parish and seigniorie of St. Croix, bounded in front by the St. Lawrence and the rear by the end of the aforesaid forty arpents.

6. A land of one half arpent in front by forty in depth, situated in the sixth range of the concessions of the said Parish and seigniorie of St. Croix, bounded in front by the St. Lawrence and the rear by the end of the aforesaid forty arpents.

7. A land of one half arpent in front by forty in depth, situated in the seventh range of the concessions of the said Parish and seigniorie of St. Croix, bounded in front by the St. Lawrence and the rear by the end of the aforesaid forty arpents.

8. A land of one half arpent in front by forty in depth, situated in the eighth range of the concessions of the said Parish and seigniorie of St. Croix, bounded in front by the St. Lawrence and the rear by the end of the aforesaid forty arpents.

9. A land of one half arpent in front by forty in depth, situated in the ninth range of the concessions of the said Parish and seigniorie of St. Croix, bounded in front by the St. Lawrence and the rear by the end of the aforesaid forty arpents.

10. A land of one half arpent in front by forty in depth, situated in the tenth range of the concessions of the said Parish and seigniorie of St. Croix, bounded in front by the St. Lawrence and the rear by the end of the aforesaid forty arpents.

11. A land of one half arpent in front by forty in depth, situated in the eleventh range of the concessions of the said Parish and seigniorie of St. Croix, bounded in front by the St. Lawrence and the rear by the end of the aforesaid forty arpents.

12. A land of one half arpent in front by forty in depth, situated in the twelfth range of the concessions of the said Parish and seigniorie of St. Croix, bounded in front by the St. Lawrence and the rear by the end of the aforesaid forty arpents.

13. A land of one half arpent in front by forty in depth, situated in the thirteenth range of the concessions of the said Parish and seigniorie of St. Croix, bounded in front by the St. Lawrence and the rear by the end of the aforesaid forty arpents.

**FOR SALE.**—50 Bales assorted superfine and Common Cloths, Drab & Colored Flannels, Pelisse Cloths, Bombazines, Whirly and Yorkshire Blankets, Lanes Wool Hosiery, which will be sold very low for Cash, Credit, or in Barter for Produce.

**FOR SALE.** two cases Gentlemen's Wearing Apparel, consisting of Black and Blue Dress Coats, Suit and Top Coats, Pantaloon, &c. &c.

**FOR SALE.** a few hhds. and qr. casks of best Olive Oil.

**FOR SALE.** the Cargo of the Ship Countess of Dalhousie from Demerara, now landing on Goudie's Wharf, viz : 450 puncheons } RUM. 25 hogsheds } 30 barrels Muscovado Sugar.

**FOR SALE.** Price 1s 3d at the Gazette Office, No. 5, Mountain Street, Quebec, and by Mr. Jas. Brown and Mr. Cunningham in Montreal, separate Copies of the Act to regulate the trade of the Provinces of Upper & Lower Canada and for other purposes therein mentioned.

**FOR SALE** by the Subscribers at their Store No. 7, Notre Dame Street—Gunpowder F.F.F. F.F.F. Martin skins from the North of the best quality, Black Janet and fronts for Caps plain and ornamental.

**FOR SALE.**—In Store on Goudie's Wharf : 4000 Bushels of Barley, 5000 do. White Boiling Pease, 500 do. Green do. do. 2000 do. Flax Seed, 1000 do. Oats, 2500 Seed Wheat, 2500 Seed Bran, 250 Cwt. Lard, 250 Tinettes Kamefarska Butter, 100 Hbs. of Beef, 50 Do. Eels.

**FOR SALE** by the Subscriber, Hhds & Bbls bright Muscovado Sugar; Bbls Arichat Herrings of a very superior quality—Hhds, quarter & half quarter Casks London particular Madeira Wines, vintage 1812—Havanah Segars in Boxes of 1000, 500, & 250 each.

**JUST RECEIVED** by the ST. LAWRENCE, from London, and for sale at No. 3, Mountain Street, at low prices for Cash—An assortment of BOOKS and STATONARY.

Drawing and Mathematical Instruments, Gunter Seales, Parallel Rules, Azimuth Sighting Compasses, Circular Protractors, Magnets, Telescopes, Microscopes, Thermometers, Kater's Scales, Scales for weighing Gold, Drawing Boards, Water Colours in Boxes and separate Cakes, Crayons, Pencils and Chalks, Marking Types, Writing Ink, &c. &c.

**PRIME PORT WINES, OF THE VERY FIRST QUALITY** direct from Oporto, in pipes, hogsheds and quarter casks and cases of 4 doz. each.

**JUST RECEIVED,** and for Sale at No. 19, Mountain Street, A small assortment of very elegant Furs, consisting of Sable, Chinchilla, Ermin, Amster, Fitch, Blue Fox and Swandown Muffs and Tippets, Pelisse Trimmings to correspond, Paddle Bird and Feather Tippets, Brown African Bird Muffs, Swandown Socks, &c.

**DERMIERS NOUVELLES D'EUROPE.**—Par le Triton, qui arriva dans ce port hier de Liverpool, nous avons reçu des journaux de Londres du 22 octobre.

**ORDRE DE NATION.**—Le duc de Wellington arriva le 29 septembre à Vienne, où il fut accueilli par le roi.

**LES CORTES EXTRAORDINAIRES D'ESPAGNE** s'assembleront le 7 octobre, et la session sera ouverte par un discours du roi.

**LES DERNIERS LETTRES** des trois provinces de la Biscaye annoncent que la tranquillité publique se consolide de plus en plus en conséquence des mesures énergiques des magistrats soutenus par les efforts des différentes colonies constitutionnelles qui sont perpétuellement en mouvement.

**LES ROYALISTES** sont encore concentrés sur les bords de la Segre ; mais plusieurs chefs de guerilles ont refusé d'obéir au général Borjes.

**LE ROI DE PORTUGAL** se rendit, le 1er octobre, au palais des Cortes, où, après un discours où il déclara son approbation de la constitution qui venait de lui être présentée, il prit le serment de maintenir et de faire observer la constitution politique de la monarchie portugaise, qui vient d'être décrétée par les Cortes constituantes de la Nation ; et il ajouta : "avec le plus grand plaisir et de tout mon cœur".

**LES PLUVIERS** se sont renoués à Paris. Deux jeunes dames qui se promenaient vers le soir dans les rues, en différentes parties de la ville, ont été poignardées le même jour, avec un instrument semblable à une alêne.

**LE VASSEAU MARIAGE**, ayant à bord 500 esclaves, a été pris sur la côte d'Afrique par un vaisseau de guerre anglais.

**LE GÉNÉRAL MIRA** a puni sévèrement sur son route plusieurs individus qui s'étaient déclarés pour l'insurrection. L'arrière-garde de l'armée constitutionnelle est constamment harcelée par les bandes des "Défenseurs de la Foi", qui aiment les garnisons et interrompent les communications.

**LE ROI DE PORTUGAL** se rendit, le 1er octobre, au palais des Cortes, où, après un discours où il déclara son approbation de la constitution qui venait de lui être présentée, il prit le serment de maintenir et de faire observer la constitution politique de la monarchie portugaise, qui vient d'être décrétée par les Cortes constituantes de la Nation ; et il ajouta : "avec le plus grand plaisir et de tout mon cœur".

**LE VASSEAU MARIAGE**, ayant à bord 500 esclaves, a été pris sur la côte d'Afrique par un vaisseau de guerre anglais.

**LE GÉNÉRAL MIRA** a puni sévèrement sur son route plusieurs individus qui s'étaient déclarés pour l'insurrection. L'arrière-garde de l'armée constitutionnelle est constamment harcelée par les bandes des "Défenseurs de la Foi", qui aiment les garnisons et interrompent les communications.

**LE ROI DE PORTUGAL** se rendit, le 1er octobre, au palais des Cortes, où, après un discours où il déclara son approbation de la constitution qui venait de lui être présentée, il prit le serment de maintenir et de faire observer la constitution politique de la monarchie portugaise, qui vient d'être décrétée par les Cortes constituantes de la Nation ; et il ajouta : "avec le plus grand plaisir et de tout mon cœur".

**LE VASSEAU MARIAGE**, ayant à bord 500 esclaves, a été pris sur la côte d'Afrique par un vaisseau de guerre anglais.

**LE GÉNÉRAL MIRA** a puni sévèrement sur son route plusieurs individus qui s'étaient déclarés pour l'insurrection. L'arrière-garde de l'armée constitutionnelle est constamment harcelée par les bandes des "Défenseurs de la Foi", qui aiment les garnisons et interrompent les communications.

**LE ROI DE PORTUGAL** se rendit, le 1er octobre, au palais des Cortes, où, après un discours où il déclara son approbation de la constitution qui venait de lui être présentée, il prit le serment de maintenir et de faire observer la constitution politique de la monarchie portugaise, qui vient d'être décrétée par les Cortes constituantes de la Nation ; et il ajouta : "avec le plus grand plaisir et de tout mon cœur".

la ville de Corinthe, qui est destinée de toutes les choses nécessaires pour sa défense : il est donc probable que la garnison sera bien obligée de se rendre. Colocotron est le commandant en chef des Grecs. On croit que tous ces détails sont vrais, quoiqu'il y ait encore à la fin de la semaine. A Séo, plusieurs Turcs ont été exécutés, parce qu'ils persistaient à massacrer les chrétiens malades. De 100,000 chrétiens, il ne restait, le 5 septembre, que 300.

**Strasbourg, 1er. Octobre.**—Le jugement donné par le premier conseil de guerre de la 6ème division militaire, contre le lieutenant-colonel Caron, a été exécuté cette après-midi. Il a été conduit au lieu de l'exécution, derrière la caserne occupée par le 5me régiment de ligne, dans un fiacre où il étoit seul. Il étoit escorté d'un détachement de gendarmes à cheval. Caron est allé au-devant de la mort avec sang-froid et fermeté. Le décret de la cour de cassation contre toute discussion de la cause du colonel, qui a été exécuté avant que son appel eût pu être porté devant la cour, a été publié officiellement dans tous les journaux français.

**Paris, 22 septembre.**—Vers 11 heures, les murs des différents édifices publics furent couverts de "Parés de la cour royale de Paris", annonçant la condamnation de Borjes, Pomier, Goubin et Raoulx, sous-officiers du 45e régiment de ligne, pour conspiration, trahison, &c. presque au même moment et simultanément, dans toute la ville de Paris, avec l'annonce que cet arrêt seroit exécuté ce jour-là à la place de Grève.

Jusqu'à 2 heures, une demi-douzaine de gendarmes à cheval furent les seuls militaires de service à la place de Grève ; mais de forts détachements de gendarmerie à pied et à cheval étoient à tous les points principaux de ce quartier. Il y avait surtout un corps nombreux à la place du Châtelet. "Je m'avancai vers la Conciergerie. Le peuple se rendait en foule vers le lieu de l'exécution. Nul symptôme de sympathie pour les malheureux ne frappa mes regards. Dans un café à dix toises de la guillotine, des officiers jouaient au billard, les boutiques étoient couvertes ; les passagers riant et se divertissant ; les exhibiteurs montraient leurs curiosités ; on jouait dans les rues partout où je passais. Une grande multitude s'étoit assemblée autour de la prison de la Conciergerie, où les condamnés avoient été transportés entre cinq et six heures du matin, sous une escorte de cinquante gendarmes à cheval.

Depuis le moment de leur condamnation jusqu'à leur départ de la Conciergerie pour le lieu de l'exécution, ils manifestèrent constamment la même sérénité, ou plutôt la même *colatitude*, accompagnée d'adhésions à leur malheureux sort. Vers 2 heures, 500 soldats de différents régiments arrivèrent sur la place, précédés des tambours, et formèrent un carré. Vers deux heures et demie, les deux chariots laissèrent la place de Grève pour la Conciergerie, sous une escorte de gendarmerie. L'exécuté de la haute justice (homme de haute taille, âgé, de bonne mine, portant une cravate de soie à la mode et un chapeau de paille noir) suivit, laissant derrière un petit chien blanc à long poil, appelé Barbier, lequel alla se placer sur l'échafaud au haut de l'échelle. La foule augmentait à chaque instant. De nouveaux corps de gendarmerie traversaient la place. Environ cinquante gendarmes d'élite s'avancèrent et demeurèrent stationnés près de l'échafaud. Les amusements ordinaires de la populace continuèrent. Quatre heures arrivèrent enfin, et à trois heures et demie, par une pluie et l'espérance commencent à agiter les spectateurs. Cela dura jusqu'à quatre heures moins cinq minutes, qu'un fiacre, accompagné de six gendarmes, traversa la place, s'arrêta à une vingtaine de pas devant le lieu de l'exécution, et un homme habillé à la mode vint à pied descendre de la voiture et entra dans la Conciergerie. Cinq autres hommes, et ils n'étoient pas encore arrivés, au moment où le coup de canon fut tiré ; tout le laire de la place de Grève et toute la partie du quai de Grève que je pouvois voir, étoient couvertes d'une épaisse foule incapable d'augmentation.

La foule produite par le moindre mouvement étoit tellement irrésistible que les soldats étoient contraints de céder, et que le carré se recula à peu-peu. Les fenêtres et les portes des maisons d'où l'on pouvoit voir, les quais vis-à-vis, les points d'Elite et de Marie, les tours même de l'église de Notre-Dame, étoient littéralement remplis de monde. Les spectateurs furent beaucoup divertis par un canotier qui maintint sa position sur un appentis, en dépit de tous les efforts du propriétaire et des gendarmes. Un mouvement parmi ceux qui avoient la vue sur le quai Pelletier, annonça l'appareil de cortège fatal ; mais les spectateurs continuèrent à regarder par-dessus des cris, des applaudissements et des battissements de mains.

Précisément comme l'horloge de l'hôtel de ville sonnoit cinq heures et un quart, les premiers gendarmes formant l'escorte de condamnés entrèrent dans la place de Grève. Il y eut un cri universel de "chapeau bas". Toutes les têtes se découvrirent. Les deux chariots parurent successivement : dans le premier étoient le bourreau, les prisonniers Borjes et Goubin, et deux prêtres ; dans le second étoient Raoulx et Pomier, aussi accompagnés chacun d'un ecclésiastique. Les prisonniers étoient assis sur des planches en travers des chariots, et à côté de chacun étoit un prêtre, un cric à la main, qui sembloit chercher avec empressement à pénétrer des sentiments de la religion le malheureux qui l'accompagnait, mais très-tôt sans le moindre succès. Pendant toute la route depuis la Conciergerie jusqu'à la place de Grève, les prisonniers ne firent pas un moment attention à ce que leur entouroient les prêtres. Ils regardoient continuellement autour d'eux, reconnoissoient leurs amis dans la foule, et se commuquoient tout haut leurs remarques. Borjes et Goubin s'adressèrent au peuple à plusieurs reprises, nonobstant les efforts des prêtres et des gendarmes pour les en empêcher. Arrivés à l'échafaud, ils eurent même esprit continu à se louer jusqu'au dernier soupir. Dès que les chariots furent arrivés au pied de l'échafaud, le bourreau descendit, alla à la guillotine et arrangea une corde. Tous les prisonniers se levèrent, jetèrent un coup d'oeil autour d'eux, se communiquèrent à haute voix quelques remarques, et se préparèrent d'une manière précipitée à quitter les chariots. Je m'aperçus alors qu'ils avoient les mains liées derrière le dos. Le malfaiteur de Borjes parut à l'instant que c'étoit son compagnon qui devoit avoir la fatale présence, et l'exhorta à être calme et résigné. Borjes, avec un geste d'acquiescement impatient, s'assit, et Goubin s'éleva sur un échafaud. On leur permit alors à tous de descendre. Les prêtres redoublèrent leurs efforts et leurs exhortations ; mais en pure perte, car ils avoient la chose se fit le plus promptement possible. Goubin s'adressa à ses compagnons, et Raoulx qui étoit le plus près de lui, lui répondit du même ton. Le prêtre qui l'accompagnait parut choqué et lui fit quelques remarques. Raoulx lui tourna le dos et fit quelques pas avec l'air d'une soumission désagréable et contrainte. Ils continuèrent à parler tout haut, se détournant toujours avec impatience du prêtre, qui sembla perdre tout espoir. Il s'ensuivit un petit mouvement. Goubin vint au haut de l'échafaud. Il fut aussitôt saisi par le bourreau et ses assistants. Attaché à la planche, il cria : "Vive la Liberté." Il fut renversé. Je fermai les yeux et me bouchai les oreilles : mais le murmure général de 150,000 hommes annonça que le courageux et hardi Goubin avoit cessé de vivre. Le cri et l'entreprise Raoulx échangea un sourire significatif avec Borjes. Une expression de sympathie mêlée de congratulation à laquelle leurs beaux yeux, sous une pluie de larmes, témoignèrent. Pomier monta ensuite avec une apparence de gaieté, quoiqu'il n'eût pas su animer que Goubin ; ensuite Raoulx, dont le beau visage ne pourroit être oublié de quiconque l'a vu. Il étoit de très-longues moustaches, et avoit toute l'apparence d'un homme d'esprit, et il passa en effet pour un jeune homme intelligent et respectable. Il étoit le seul qui parut dans son sang-froid ; les autres paroissoient et agissoient comme étant atteints d'un accès de maladie nerveuse. Enfin le brave et vil Borjes monta. Je vis son dernier regard de triomphe apparent. Il fut saisi comme les autres par le bourreau. Je me retirai dans une chambre enfouie. Un jeune Français s'écria : "O Borjes, Borjes !" se précipita dans la chambre, et tomba sans connaissance dans le passage. Tout étoit fini.

Depuis l'arrivée de la cavalcade à l'entrée de la place de Grève, il ne s'étoit écoulé que sept minutes, et Borjes, Goubin, Raoulx et Pomier étoient morts. Les prêtres parloient ; la foule se dispersoit ; les femmes, qui venoient point de larmes, faisoient des oblations sur la scène sanglante ; le bourreau et ses assistants étoient occupés à disposer des corps tronqués, et à démonter la guillotine ; on jetoit de l'eau en abondance sur le pavé ensanglanté ; les soldats se préparaient à marcher ; enfin, à cinq heures 25 minutes, les troupes défilèrent tambour battant, et il ne restait plus de monde près de l'échafaud, hormis les gendarmes.

**Strait d'une lettre de Canton (en Chine), du 10 mai, reçue à Philadelphie.**

L'empereur de ce pays ayant découvert par quelque moyen la conduite honteuse des mandarins à Canton et dans les environs, vient d'adresser aux grands officiers de sa cour un décret impérial (qui, comme ceux des Médes et des Perses, est irrévocable), leur enjoignant d'examiner la conduite de ces gens, et de lui faire un rapport exact sur la nature de la transaction avec les Anglais à Lintin, ainsi que de notre propre affaire à Whampoa, et sur ce qui a déjà été pratiqué relativement à l'introduction de l'opium. Il y a déjà trente mandarins d'empressement, et il est impossible de prévoir combien d'autres le seront. Tout le monde de son sentiment que cet examen produira des résultats importants, et finira par mettre le commerce avec les étrangers sur un pied différent de ce qu'il a été jusqu'ici, peut-être même par leur expulsion et leur interdiction. Le gouvernement de ce pays doit nécessairement s'apercevoir que depuis l'ouverture de ses ports aux étrangers, les loix, les vices, et en général la pauvreté, y sont entrés à leur suite.

Le prince royal de Portugal devoit être, le 12 octobre, couronné ERICERER CONSTITUTIONNEL DE BRÉSIL. Il se faisoit de grands préparatifs pour cet événement, ainsi que pour résister au Portugal, en cas qu'il vouloir proposer un nouvel ordre de choses. Au 20 septembre, 8000 hommes de troupe avoient déjà été levés dans Rio-Janeiro et les environs, et les enrôlements se poursuivaient avec ardeur. Il seroit donc très-possible de guerre, et tous les points exposés, sur la côte, devoient être fortifiés. Tous ceux, européens ou naturels, qui ne voulaient pas souscrire au nouveau gouvernement, avoient reçu ordre de partir. Il étoit accordé un dédit de 3000000 réaux à tout individu qui seroit resté au-delà de ce dédit de 30 jours sans avoir quitté les ports de mer, et de 60 jours à ceux de l'intérieur. Environ 400 Portugais européens s'étoient réfugiés à bord des vaisseaux pour l'étranger, et non croyant qu'ils seroient servis par le nouveau régime.

Le rédacteur du Courrier de Londres soupçonne que le prince royal agit de concert avec le roi d'Espagne, et cette conjecture est

corroborée par une correspondance entr'eux, qui a été publiée à Rio-Janeiro. Le prince, dans toutes ses adresses et ses proclamations, comble d'injures les cortès de Portugal ; mais il ne lui échappe rien qui ne soit respectueux en parlant du roi et de sa cour ; il se représente comme dans un état de captivité. Le prince est l'héritier désigné de la couronne de Portugal ; la jouissance du trône européen par la maison de Bragançe est considérée comme sacrée ; et elle veut probablement s'assurer un sceptre plus brillant dans le nouveau monde, en établissant la puissance impériale au Brésil.

On rapporte comme un fait, dans un papier de Louisville, (Etats-Unis), du 20 septembre, qu'une pièce d'argent d'une piastre est vendue ici à quelque temps dans cette ville, deux piastres et un quart en papier de la banque de l'endroit.

**GAZETTE DE QUEBEC.**

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL. QUEBEC, 9 DÉCEMBRE 1822.

Il a plu à son Excellence le Gouverneur-en-chef faire les nominations suivantes, savoir :

François Tétu, écuyer, commissaire adjoint pour le jugement sommaire des petites causes dans la paroisse de St. Hyacinthe, comté de Richelieu, district de Montréal.

J. Antoine Crevier de St. François, écuyer, do. do. do. paroisse de St. François, comté de Buckingham, district des Trois-Rivières.

Daniel D. Hertel, écuyer, do. do. do. paroisse de St. André, seigneurie d'Argenteuil, comté d'York, district de Montréal.

Pierre Gauvin, gentilhomme, notaire public pour la province de Bas-Canada.

Martin Strong Parker, gentilhomme, pour pratiquer la médecine et la chirurgie dans cette province.

Alexander Gilson, gentilhomme, pour pratiquer la médecine et la chirurgie dans cette province.

F. G. Heriot, écuyer, commissaire pour administrer le serment à ceux qui demandent des concessions de terres incultes de la couronne dans cette province.

**QUEBEC.**

LUNDI, 9 DÉCEMBRE 1822.

Les papiers de Boston, arrivés samedi, contiennent des nouvelles de Londres jusqu'au 22 octobre. Les rapports concernant les affaires des Grecs sont encore très-incertains, et ne paroissent être fondés en grande partie que sur des conjectures. Le congrès de Vérone devoit procéder aux affaires le 16 octobre. Il n'avoit encore rien transcrit de certain concernant les sujets qui devoient être soumis à ses discussions. On dit que le parlement impérial ne s'ouvrira pas avant le mois de février.

Le colonel Bouchette, dans un discours qu'il a prononcé à l'assemblée pour l'union dans cette ville, estime la population du Bas-Canada à 450,000 âmes ; dont 294,000 d'origine française, et 56,000 d'origine britannique. D'après les rapports faits en réponse à certaines questions adressées aux curés des différentes paroisses par un comité de la chambre d'assemblée dans sa dernière session, lesquels nous avons publiés il y a quelque temps sur une feuille séparée, la population de 42 paroisses dans le district de Québec, pour lesquelles les rapports ont été reçus, se monte à 64,955 ; celle des 16 paroisses pour lesquelles on n'a pas reçu de rapports se monteroit donc, en supposant la population également répartie dans toutes, à 25,126 ; et par conséquent, celle des 58 paroisses dans le district de Québec, à 90,081.

Par un calcul semblable, la population des 65 paroisses dans le district de Montréal se monteroit à 171,999.

Et celle des 20 paroisses dans le district des Trois-Rivières, à 44,389.

Ce qui fait, population totale des paroisses dans les trois districts. 507,469

En calculant par un terme moyen pour les trois districts la population des 57 paroisses pour lesquelles on n'a pas reçu de rapports, le total seroit de 309,691 ; mais, comme les paroisses des districts supérieurs sont généralement plus peuplées, le premier nombre est probablement le plus exact. En prenant cependant le dernier nombre, et ajoutant 50,000 pour les villes, et 40,000 pour les townships, nous avons nous croyons un peu trop forts ; la population totale (379,691) seroit encore de plus de 70,000 au-dessous de l'estimation de M. Bouchette.

**DECÈDES**, en cette ville, jeudi dernier, Ralph Rosslewin, écuyer, major de place.

Vendredi dernier, Richard Fleming, écuyer, ci-devant garde-magasin du département de l'artillerie, âgé de 54 ans.

Mercredi dernier, madame Mary Richardson.

Le même jour, à Montréal, John Gerbrand Beck, écuyer, notaire et collecteur de la douane de sa majesté pour le district de Montréal, âgé de 84 ans.

**BUREAU D'ASSURANCE DE QUEBEC.** DIRECTEUR pour la semaine, FRANÇOIS BLANCHET.

**BANQUE D'ÉPARGNES** de Québec, 9 Déc. 1822. Montant déposé aujourd'hui, 25 0 0 Retiré, 80 1 4

Diminution du fonds par les opérations du jour, 275 1 4

Wm. MEICKLEJOHN ANDREW MOIR, Esqrs. Le bureau sera ouvert depuis 11 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi.

**BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF**, Québec, 5 décembre 1822.

**ON** donne avis public, que tout Certificat de vacance d'un ou plusieurs lots de terre sera considéré comme nul et sans effet, si la personne qui demande un Ordre du Conseil sur icelui n'a pas obtenu ledit ordre et fait expédier son Billet de location dans les quinze-jours qui suivent la date dudit certificat de vacance.

Par ordre de son Excellence le Gouverneur en chef en Conseil. HERMAN W. RYLAND.

**A VENDRE** par les sous-signés, 12 boucaus de TABAC en feuilles d'une qualité très-supérieure, qu'ils vendront à bas prix pour clore le compte.

Québec, 9 décembre 1822. HENSHAW & HOLL.

**VENTES PAR ENCAN.**

A la Chambre d'Encan des sous-signés, MARDI 10 courant, à UNE heure : QUINZE tonnes rum, 10 caisses liqueurs, 30 sacs pommes de Montréal, 10 sacs riz.

Après quoi, un assortiment général de marchandises sèches, propres à la saison. J. & J. M. FRASER, E. & C.

Québec, 9 décembre 1822.

Au magasin de M. CHARLES RIVERS, rue du Palais, haute-ville, MERCREDI 10 courant, à UNE heure, sans réserve :

TOUT son FONDS de MAGASIN, consistant en Damas de soie très-riches pour rideaux ; indiennes pour pour meubles d'une qualité supérieure, ayant une verge de largeur ; toiles à draps de Russie, de 10 quarts, dont une large suffira pour le plus grand lit ; superbes napes damassées ; quelques pièces de toile supérieure d'Irlande ; jaconets, batistes, mousselines, maillemoles, basins, franges, flanelles fines de Galles, et couvertures ; habillements riches de gaze, dentelle et mousseline, frilles, florences, satins, rubans, plumes et fleurs ; bas de soie riches, à côtes et unis ; bas de coton superfins ; bas de laine et d'angola pour hommes ; et quelques douzaines de demi-bas de messieurs, d'une qualité supérieure ; deux pièces de tapis de Bruxelles, de la meilleure qualité, et une caisse de manchons, palatines et garnitures de peau ; quatre caisses de chapeaux de paille pour dames, d'une qualité supérieure.

Les acheteurs pour £50 auront 2 mois de crédit ; ceux de £100 ou plus, 3 mois.

Cette vente est bien digne de l'attention de ceux qui gaisissent leurs maisons. JONES & WHITE, E. & C.

9 décembre 1822.

**PERDUES**, aujourd'hui vers un heure et demie par un jeune homme, entre la maison No. 30, rue St. Pierre, et le haut de la rue la Montagne, Neuf Piastres en billets de banque, savoir : 1 billet de 5 piastres, et 2 billets de 2 piastres chacun. Quiconque les aura ramassés, et les remettra à cette imprimerie, sera récompensé s'il le demande.

7 décembre 1822.

**VINS D'OPORTO** de la première qualité en droiture d'Oporto, en pipes, barriques, quarts et caisses de 4 douzaines chaque.

**CHARBON** de New-Castle et de Liverpool, à vendre par T. W. BATTERSWAITE, Rue du Saule-au-Matelot, No. 3.

**LOUIS MASSUE & Co.** ont reçu par les derniers vaisseaux leur assortiment ordinaire de Marchandises d'Autonne et d'Hiver.

**AUSRI.** Vinaigre de Vin blanc, (garanti de la meilleure qualité), Huile de blanc de baleine clarifiée pour les lampes. Québec, 29 octobre 1822.

**AVERTISSEMENT.**—Les Messieurs du Sénat de leurs collègues, que la baisse de leur nouveau Collège est avancée pour qu'ils puissent recommencer leurs classes dans quelques jours. Ils regretent que les circonstances ne leur permettent pas d'augmenter immédiatement leur pension et les forcent de s'en tenir, pour le moment, au petit nombre de ceux qui le composent au mois de mai dernier. L'ouverture de classes n'aura lieu mardi 12 décembre prochain, et la rentrée des pensionnaires le lundi précédent après midi.

Séminaire de Québec, 28 novembre 1822.

**District de Québec.** AVERTISSEMENT.—On fait savoir à tous désignés, provenant des successions de feu François Demers et de feu Elizabeth Hamel, en leur vivant Cultivateurs, résidents en la paroisse Ste. Croix, ayant été héritiers sur les lieux par autorité de Justice et adjugés les trois lots de terre de front sur le demi arpent, premièrement désigné, la somme de neuf cents vingt-deux livres dix-neuf sous, celui secondement désigné, quatre-vingt-deux livres dix-neuf sous, et pour celui troisièmelement désigné, cent vingt-et-une livres de vingt sous. Le procès verbal et cahier desdits immeubles ont été déposés au Greffe de la Cour du Banc du Roi de ce District, et aux fins d'y faire la Cour du s'en-enchères, l'espace de six semaines, aux mêmes charges et conditions insérées dans ledits procès verbal et cahier, dont toutes personnes pourront prendre connaissance en s'adressant aux Procureurs de ladite Cour, dûment autorisés à recevoir les Procès-verbaux.

Suit la description desdits Immeubles. Un demi arpent de terre de front sur quarante de profondeur, situé au premier rang des terres de ladite paroisse et seigneurie de Ste. Croix, bornée par devant au fleuve St. Laurent, et par derrière au bout desdits quarante arpents de profondeur, joignant au côté nord-est à Louis Laliberté, et du côté sud-est à Benjamin Dérocher, avec les parts dans les bâtiments telles que désignées dans le fondement, situées au deuxième rang des terres de ladite paroisse Ste. Croix, bornées par devant aux terres du premier rang, et par derrière au bout de ladite profondeur, joignant du côté nord-est à Louis Laliberté, et du côté sud-est audit Benjamin Dérocher. Item une perche et treize pieds de terre de front sur quarante de profondeur, situées au troisième rang des terres de ladite paroisse, bornées par devant aux terres du second rang, et par derrière au bout de ladite profondeur, joignant du côté nord-est à Louis Laliberté, et au sud-ouest à une terre ci-après désignée. Item et enfin une autre terre de trois arpents de front sur quarante de profondeur, situés audit troisième rang, bornée par devant au second rang, et par derrière au bout de ladite profondeur, joignant du côté nord-est à Charles Dérocher, le tout presque en bois-de-bout, circonstances et dépendances.

St. Antoine, le 27 novembre 1822. Des. LARUE, N. P.

**AVIS** est donné par le présent que le sousigné s'adressera au Parlement provincial, à sa prochaine session, pour demander le renouvellement en son nom de l'acte 58 Geo. III, c. 24, pour l'érection d'un Pont de péage sur la rivière Chaudière, au-dessous de la grande Chûte de ladite rivière, aux mêmes conditions et péages qui sont spécifiés dans ledit acte.

JOHN CALDWELL.

Québec, 28 octobre 1822.

**LES** sous-signés donnent avis qu'ils s'adresseront à la Législature provinciale pour obtenir une prorogation de l'acte qui leur autorise à bâtir un Pont sur la rivière Jacques Cartier, ledit pont ayant été enlevé en partie ce printemps par le débordement des eaux avant qu'il eût été complètement construit, quoiqu'il eût été pendant six semaines dans un état à pouvoir être passé par les gens de pied.

G. W. ALLSOPP, R. ALLSOPP, M. U. ALLSOPP.

Cap-Santé, 6 novembre 1822.

**AVIS.**—LOUIS DENONVILLE de St. Hyacinthe d'Yamaska, Cultivateur, donne avis qu'il s'adresse à un Parlement Provincial pour obtenir le privilège d'élever un pont de péage sur la rivière d'Yamaska, aux fins de bâtir un pont sur la rivière d'Yamaska, aux fins de bâtir un pont sur la rivière d'Yamaska, aux fins de bâtir un pont sur la rivière d'Yamaska.

Les deux piliers du pont seront à soixante pieds de distance l'un de l'autre, ainsi que des culées. Le pont sera élevé de six pieds au dessus de l'eau haute. Les péages qu'il demande sont, pour chaque charrette ou autre voiture à quatre roues, neuf deniers courant ; pour calèche, chaise, ou cariole tirée par deux chevaux, quatre deniers courant ; tirée par un cheval, trois deniers ; pour charrette ou traine tirée par deux chevaux, trois deniers ; par un cheval, deux deniers ; pour chaque piéton, un demi-denier ; pour chaque cheval, mule, et gros bétail, un denier ; pour chaque monton, porc et autre menu bétail, un demi-denier courant.

St. Hyacinthe, le 21 octobre 1822.

**AVIS.**—Le Seigneur et les Censitaires de la Seigneurie de St. Michel d'Yamaska, ou Lavallière, District des Trois-Rivières, informent le Public qu'ils se proposent d'entretenir et de celui de l'année dernière, pour s'adresser à la prochaine Session du Parlement Provincial, aux fins d'obtenir des règlements pour leur Commune.

St. Michel d'Yamaska, 20 novembre 1822.

**AVIS.**—Le sousigné donne avis qu'il s'adressera au Parlement provincial dans sa prochaine session, pour être autorisé à établir un Marché, et à bâtir une Halle, sur son terrain dans le faubourg Sainte Anne de Montréal.

Montréal, 7 décembre 1822. THOMAS MCCORD.

**NOUS**, sous-signés, certifions à tous qu'il apparaitra, qu'en vertu du statut de cette Province de la troisième année du règne de sa Majesté, chapitre 24, intitulé "Acte pour autoriser Michel Dubord, écuyer, à bâtir un Pont de l'église sur la rivière Champlain", des experts ont été nommés et appointés pour visiter et examiner le Pont bâti et construit sur ladite rivière par ledit Michel Dubord, écuyer, et que leur rapport est que ledit Pont est complètement et solennement fait ; et en conséquence a droit de recevoir le taux de Péage fixé par ledit statut.

Jr. BADEAUX, J. P. RENE KIMBER, J. P.

Trois-Rivières, le 2 décembre 1822.

Bureau des Commissaires pour l'administration des biens appartenant ci-devant à l'Ordre des Jésuites, à Québec, le 1